

# CHARTRE DE LA 10<sup>ème</sup> MANIFESTATION ARTISTIQUE

## « ESTIVALES LAGORRE 2018 »

### LE CONTEXTE :

La Municipalité du village de SEIX, où a vécu le peintre René Gaston-Lagorre (1913-2004), souhaite profiter de l'enracinement profond de l'artiste au sein de sa communauté pour pérenniser la tradition des expositions estivales.

En hommage à l'homme, qui a organisé pendant 5 décennies à partir de 1950 des expositions ouvertes à d'autres artistes, la Commune, maître d'ouvrage, a créé une commission extra-municipale spécifique.

Partenaire naturel car propriétaire du Château de Seix, la Communauté des Communes Couserans Pyrénées est associée étroitement à cette manifestation. Participent également : l'Office de Tourisme cantonal ainsi que diverses personnalités et associations.

### LES LIGNES DIRECTRICES :

La réussite du projet ne peut être espérée sans le respect de quelques idées essentielles :

- La commission, souveraine dans ses décisions, sélectionnera les candidatures.
- Les artistes exposants sont les acteurs essentiels de la réussite de l'opération, en particulier par leur présence à la rencontre du public. Plusieurs salles et lieux de qualité sont mis à leur disposition.
- Ils peuvent proposer des candidatures individuelles ou groupées (en particulier pour la Chapelle, sous réserve de l'harmonisation entre les œuvres).

### LES MODALITES PRATIQUES :

La Commission extra-municipale attribue les salles prévues aux exposants et détermine le calendrier d'exposition des œuvres. Celles-ci resteront sous la responsabilité exclusive de l'artiste qui en assurera ou en déléguera la surveillance. (En cas de difficultés exceptionnelles, s'adresser aux organisateurs).

La Commune de SEIX organise une inauguration à laquelle tous les artistes exposants sont invités. Ceux-ci peuvent également organiser leur vernissage personnel, soumis à l'accord de la commission.

La Commune de SEIX prend en charge l'ensemble de la médiatisation officielle de l'évènement. Les artistes peuvent aussi utiliser leur communication personnelle.

Les exposants sont invités à présenter leurs œuvres pendant deux semaines consécutives (du lundi au second dimanche après-midi inclus).

Les changements d'exposants s'effectuent entre le dimanche 19 heures et le lundi 15 heures. Le décrochage doit être terminé, au plus tard, le lundi à 9 heures afin de laisser la salle libre et propre à l'exposant suivant.

Le public doit pouvoir visiter les expositions tous les jours, de 15 heures à 19 heures. Cependant, tout artiste qui assure la présentation de ses œuvres peut augmenter la durée de cette plage horaire en accord avec les organisateurs.

Par respect du public, si une œuvre est achetée, elle doit être conservée dans la salle d'exposition jusqu'au décrochage. En cas d'impossibilité majeure, l'artiste s'engage à la remplacer aussitôt par une œuvre s'inscrivant dans la cohérence du travail présenté.

### **LES SALLES PREVUES :**

- Salle du Château de Seix,
  - Salle « Paul Ané » de la Mairie de Seix
  - Salle du 1<sup>er</sup> étage droite de l'ancien presbytère,
  - Salle du 1<sup>er</sup> étage gauche de l'ancien presbytère,
  - Chapelle Notre Dame de Pitié, rue de la Chapelle, grand espace utilisable par plusieurs artistes.
- } (réservées aux artistes  
invités par les responsables des  
Estivales Lagorre.
- } 13, rue de la Chapelle

### **LE CALENDRIER :**

Pour 2018, les expositions auront lieu du **14 juillet au 26 août** inclus.

Les fiches de candidature fournies sur demande par la Mairie de Seix ou téléchargeables sur le site [www.estivaleslagorre.fr](http://www.estivaleslagorre.fr) doivent lui parvenir en retour, dès que possible, afin de fournir une réponse dans un délai raisonnable aux artistes.

Pour toute information complémentaire, s'adresser à :

« **ESTIVALES LAGORRE** »

**MAIRIE de SEIX - 3, place Pierre Gaston-Tourelle 09140 SEIX**

**Tél. : 05 61 66 83 55**

e.mail : [mairie.seix@wanadoo.fr](mailto:mairie.seix@wanadoo.fr) et consulter régulièrement [www.seix.fr](http://www.seix.fr) et [www.estivaleslagorre.fr](http://www.estivaleslagorre.fr) & é